



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Épinal le 25 février 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Passage en alerte sécheresse sur l'ensemble du département des Vosges

Blaise GOURTAY, Préfet des Vosges, a décidé de placer l'ensemble du département en alerte sécheresse. Ce passage au niveau d'alerte marque les premières mesures de limitations des usages de l'eau cette année sur le territoire, jusqu'au mercredi 30 septembre 2026.

La détérioration notable des conditions hydrologique et météorologique avait conduit à classer l'ensemble du département en vigilance sécheresse le 05 juin dernier.

Malgré les précipitations survenues en début du mois de juin, le déficit accumulé n'a pas été comblé. Les prévisions météorologiques annoncent par ailleurs le maintien de conditions anticycloniques, entraînant des températures élevées et des conditions sèches.

Cette situation se caractérise par une diminution sensible du débit des cours d'eau et une évolution à la baisse du niveau des nappes d'eaux souterraines. Elle est susceptible d'entraîner des pénuries d'eau potable sur les réseaux d'alimentation de certaines collectivités ainsi qu'une dégradation de la qualité des milieux aquatiques du département.

L'évolution des indicateurs a donc conduit au déclenchement du niveau d'alerte sécheresse.

Dans ces conditions, et malgré la vigilance à laquelle les usagers ont été appelés, Monsieur le préfet des Vosges, a décidé de prendre des arrêtés limitant provisoirement certains usages de l'eau sur l'ensemble des bassins versants de la Meuse, de la Moselle et de la Saône.

Dans une logique de solidarité, cette décision demande ainsi des efforts à tous les usagers : particuliers, collectivités, entreprises, administrations, exploitants agricoles ou encore exploitants de centrales hydroélectriques.

Cabinet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88

















Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr



Les principales mesures de restriction des usages de l'eau sont les suivantes :

PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN SITUATION DE SÉCHERESSE

Lorsque l'eau utilisée pour les usages cités ci-dessous provient de pluies récupérées et stockées, les restrictions à respecter sont celles du niveau alerte quel que soit le niveau de sécheresse atteint (alerte renforcée, crise)

ARROSAGES				NETTOYAGES		PISCINES ET SPA	
 espaces verts, pelouses, massifs fleuris et plantes en pots	 jardins potagers	 terrains de sport (y compris hippodromes et carrières équestres)	 surfaces accueillantes des manifestations ponctuelles	 façades, murs, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	 voitures	 non collectifs	 collectifs
ALERTE (NIVEAU 1)							
 Interdits entre 11h00 et 18h00	 Interdits entre 11h00 et 18h00	 Interdits entre 11h00 et 18h00	 Interdits entre 11h00 et 18h00 sauf à partir de réserves d'eaux de pluies récupérées et stockées	 interdits sauf si réalisé par une collectivité, un établissement public ou une entreprise professionnelle et avec du matériel haute pression	 interdits hors station équipée avec du matériel haute pression ou un système de recyclage d'eau ou portique ECO	 interdits sauf remise à niveau et première mise en eau si le chantier avait débuté avant les premières restrictions, et après accord du gestionnaire du réseau AEP	 Autorisés

L'ensemble de ces dispositions est applicable jusqu'au mercredi 30 septembre 2026.

Les contrevenants s'exposent à des amendes (1 500 euros, 3 000 euros pour les récidivistes).

Les données sur la situation hydrologique et les arrêtés pris, peuvent être consultés sur les sites :

- de la préfecture des Vosges : <https://www.vosges.gouv.fr/>
- de la DREAL GRAND EST : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/etiage-secheresse-r244.html> ;
- de VigiEau : <https://vigieau.gouv.fr/>

L'eau est un bien commun dont il appartient à chacun de préserver la ressource. Les économies d'aujourd'hui sont une assurance supplémentaire pour satisfaire les besoins de demain.